

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN... 6 fr. SIX MOIS... 3 fr.

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26 ROANNE

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en Chef : A. FONROBERT

INSERTIONS ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Annonces sont reçues A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort. A Paris, aux diverses Agences de Publicité. A Roanne, aux Bureaux du Journal.

24 Nivôse an 97

Nous prions instamment ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire au PREMIER FÉVRIER, de vouloir bien nous faire parvenir le montant de leur renouvellement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leur journal.

MONSIEUR BOULANGER

Le moment approche, où Rochefort restera le seul à ne point savoir que M. Boulanger est le candidat de toutes les réactions. Naquet, depuis longtemps, l'a avoué à moitié, et s'y résigne ; les bons républicains, sur le général chromo si longtemps abusés, font comme M. Duguyot, et se retirent. Journaux et comités de droite se prononcent avec éclat. Rochefort seul ignore tout. L'espace compris entre sa barbe et son blanc toupet est le seul endroit de France où l'on ignore encore que M. Boulanger est l'instrument des monarchistes.

Tout le parti bonapartiste marche avec un entrain merveilleux. Il croit, non, il sait que M. Boulanger lui appartient. C'est son genre, c'est sa tradition. L'enthousiasme, chez les hommes du 2 Décembre, prend une nuance de tendresse et les procédés du dévouement. Ils ont peur de compromettre M. Boulanger ; ils invitent M. Boulanger à les désavouer ; ils n'ont pas d'amour-propre ; réunis, ils resteront fidèles. Ne le compromettions pas, disent-ils, et le Petit Caporal ajoute : les bonapartistes voteront sans paraître.

Les royalistes étaient plus hésitants. Ils se sentent vaguement joués. Le leur suffit de voir l'homme à la cravate violette et aux affiches jaunes (elles changent comme lui-même), pour reconnaître l'héritier de feu Ratapoul. C'est le Césarisme (hélas ! descendu bien bas) c'est le bonapartisme ; ce n'est pas le royalisme.

Mais Philippe VII a donné des ordres, il faut obéir. Le comité royaliste disait : « Absténonous. » Le Soleil, journal officiel de l'Orléanisme, s'exécute en sens contraire. Il s'exécute sinon avec quelque pudeur, du moins avec quelque embarras. Lisez et goûtez ceci : C'est curieux :

Parmi les conservateurs, il pourra y en avoir un certain nombre qui s'abstiendront. Mais nous croyons que la plupart d'entre eux ne voudront pas perdre leurs voix et qu'ils iront, le 27 janvier, mettre un bulletin dans l'urne. La situation peut être jusqu'à un certain point embarrassante pour eux, les candidats en présence ne représentant ni l'un ni l'autre des opinions conservatrices. Mais quand les journaux ministériels disent que « quiconque ne votera pas le 27 janvier pour M. Jacques ou s'abstiendra se classera du coup parmi les ennemis de la République » ils prennent le meilleur moyen de pousser les conservateurs à voter contre M. Jacques, c'est à dire à voter pour le GÉNÉRAL BOULANGER.

C'est, remarquez-le bien, le même Soleil qui naguère disait à M. Boulanger : Pour avoir les voix des conservateurs, il faudra vous prononcer sur la question religieuse ; et vous ne pourrez pas vous dérober ; vous serez bien forcé de répondre.

M. Boulanger s'est-il prononcé ? Il s'en garde bien.

Le Soleil insiste-t-il ? Jamais de la vie.

Nous demandions naguère au Soleil ce qu'était devenu sa récente curiosité. Le Soleil n'a pas répondu. Le Soleil ne répondra pas. Tous deux sont d'accord, M. Boulanger pour ne pas donner son avis sur la question, le Soleil pour ne pas expliquer pourquoi il ne l'interroge plus sur ce point délicat. Ils s'entendent, à cet égard, comme iarrons en foire.

Voilà de parler que non-seulement l'organe du comte de Paris reculerait honteusement, mais qu'aucune force humaine ne l'amènerait à faire mention des interrogations qu'il a si piteusement retirées. En effet, le Moniteur de l'Orléanisme se tait et continuera à se taire.

Voilà, M. Boulanger, avez-vous

une opinion sur la question décisive ?

Pas de réponse. Voyons, monsieur Hervé, désirez-vous encore connaître le-dessus l'avis de votre candidat ? — Pourquoi ce silence confus ? — Etes-vous réduit à vous taire ? — Ne sentez-vous pas que cela est piteux ?

— Pas de réponse. Il n'y avait pas de réponse hier, ni avant-hier, ni la semaine précédente. Il n'y en aura pas demain, ni après-demain, ni avant trois semaines. Ah ! s'écriait le Soleil ces bonnes sœurs, ces bons frères ! Le Soleil ne parle plus ni des bons frères, ni des bonnes sœurs. Il n'en parlera plus jamais... avant le 27 janvier.

J'invite une fois de plus le Soleil à s'expliquer, mais je n'ai pas d'illusions.

Il est pourtant bien facile je le reconnais, d'avoir sur les questions religieuses l'opinion de M. Boulanger... M. Boulanger qui est député depuis près d'un an. Les questions religieuses se présentent incessamment à la Chambre. Il y a des votes. Comment a voté le général-chromo ? D'abord, sur le budget des cultes : il y a, à cet égard, parmi les anticléricals, deux façons de procéder : les uns veulent faire nettement, carrément, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; les autres veulent rogner, sur des détails, l'argent que l'Etat paie à l'Eglise.

La question du budget des cultes est revenue à la Chambre le 5 décembre dernier.

Regardez la liste des votes à l'Officiel. Vous y verrez pour M. Boulanger.

ABSTENTION

Un amendement pour supprimer quelques évêchés non concordataires était présenté peu après, à la même séance.

Cherchez à l'Officiel l'opinion de M. Boulanger. Vous y verrez :

ABSTENTION

Mais cette question peut paraître bien grave. Il en est une autre sur laquelle on s'entend mieux. Est-il rien de plus scandaleux que le privilège grâce auquel les robustes gens des séminaires échappent à l'impôt du sang ? Là dessus, il n'y a qu'une voix.

La loi militaire actuelle contient un article qui supprime ce privilège. Le 20 décembre, on discutait un amendement signé de MM. Freppel et de Mun, maintenant le plus de faveur possible aux séminaristes. Nommer les signataires de l'amendement, c'est tout dire, j'ajoute pour l'édification du public, que MM. les archevêques et évêques devaient être chargés de désigner les privilégiés !

Il suffit de consulter l'Officiel pour connaître sur ce point l'opinion de M. Boulanger ; la voici, d'après le numéro du 21 décembre :

ABSTENTION

On conçoit qu'après cela, le Soleil s'estime suffisamment renseigné.

Et oui ! L'homme qui portait des cierges aux processions de Belle, l'homme qui allait offrir quelques billets de banque à l'œuvre des cercles catholiques, a sur ce point, je ne dis pas une opinion (il n'en a jamais eu en rien), mais des intérêts et des convictions actuelles, qui peuvent paraître des garanties aux catholiques. Tant qu'il aura besoin d'eux, ils peuvent compter sur lui. Il est vrai que si cela change un jour, il changera. Mais cela ne changera pas jusqu'au 27 janvier.

Et puis, il a tant de soins des travailleurs ! Des lois ont été discutées à la Chambre, sur la responsabilité des patrons, pour les accidents des ouvriers ; sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. J'ai voulu me rappeler l'opinion de M. Boulanger sur ces questions graves. Pour la première loi, on n'a qu'à se reporter aux séances des 22, 23, 28 et 29 mai. Les opinions de M. Boulanger se composent de :

DOUZE ABSTENTIONS

Pour la seconde question, les choses se sont passées différemment. M. Boulanger ne pouvait pas rester indifférent aux abus qu'on peut co-

mettre contre des enfants et des femmes. Aussi verra-t-on, en relisant les séances des 11, 14, 16, 18 et 19 juin, que M. Boulanger a traduit sa sollicitude à cet égard, par

DIX-HUIT ABSTENTIONS

Il serait inconcevable que Paris ne donnât pas à un représentant aussi nécessaire, le mandat de le représenter à la Chambre.

Camille Pelletan.

Procès-verbal de la réunion tenue le 4 janvier par les Comités impérialistes de la Seine :

Le Comité central impérialiste de l'appel au peuple, réuni le 5 janvier 1889, sous la présidence, de M. le général du Barail, a décidé de conseiller aux électeurs impérialistes de la Seine de

VOTER POUR LE GÉNÉRAL BOULANGER

dont la candidature est la protestation la plus énergique contre l'administration détestable et la politique désastreuse du gouvernement.

Extrait de l'Autorité du vendredi 4 janvier :

« Que voulons-nous, comme toute depuis que le boulangisme a surgi ? Nous voulons « qu'il serve à bousculer, à renverser un système politique odieux, insupportable (la République), qu'avec nos seuls efforts, nous sommes impuissants à mettre par terre. »

C'est un instrument, c'est un outil, c'est un engin.

On ne négocie pas avec un bétail, une catapulte.

On se borne à les utiliser comme on peut, pour le mieux.

Avons-nous demandé des gages au général Boulanger dans les élections précédentes ?

Non. Et nous avons bien fait.

Nous montrer aujourd'hui plus exigeants, c'est l'affaiblir, c'est nous compromettre.

PAUL DE CASSAGNAC.

Extrait du Figaro du vendredi 4 janvier :

Cette fois encore, les déclarations républicaines du général ne gênent ni les bonapartistes, ni les monarchistes ralliés à son panache.

L'Élection de la Seine

Le candidat républicain que le congrès de la Seine a décidé d'opposer au soldat factieux, esclave de toutes les réactions, est le citoyen Jacques, président du conseil général de la Seine. On peut dire que M. Jacques n'est pas seulement le candidat de Paris mais le candidat de toute la France républicaine. Aussi croyons nous utile de faire connaître celui qui incarne en ce moment les idées de liberté et de patriotisme.

Biographie de M. Jacques

M. Jacques est né à Saint-Omer le 26 septembre 1828 ; il a donc aujourd'hui un peu plus de soixante ans.

Ses débuts furent modestes ; il commença par être instituteur et devint directeur de l'enseignement mutuel à Lille. Il occupait cette fonction lorsque éclata la révolution de 1848. Il était déjà républicain et membre du club démocratique le Sabot, dont faisait partie notamment M. Testelin, aujourd'hui sénateur inamovible.

Après le coup d'Etat, M. Jacques vint à Paris et s'associa à une importante maison de distillation dont il est aujourd'hui seul propriétaire.

C'est en 1871 qu'il est entré dans la vie politique, les électeurs du quartier de plaisir l'ayant nommé au premier conseil municipal ; il a été depuis réélu à chaque renouvellement par des majorités considérables et presque sans campagne électorale. C'est aujourd'hui le seul membre du Conseil général dont le mandat date de 1871.

M. Jacques n'a pas cessé, au Conseil municipal, de se faire remarquer par son esprit de tolérance et de conciliation. Toujours assidu aux séances, très laborieux, il s'est fait une spécialité des questions de finances et de budget. Nous signalerons parmi les nombreux rapports dont il est l'auteur, sur la surtaxe des vins et cidres opérée en 1880, sur le dernier emprunt, etc. Il a été plusieurs fois et est encore président de la commission du budget.

Pour lui tenir compte de ses longs et distingués services, ses collègues l'ont élu, en 1887, président du Conseil général de la Seine, et, contrairement à l'usage, l'ont réélu en 1888.

M. Jacques n'est pas seulement un économiste et un financier, c'est un ami dévoué de l'enseignement. Il est président de l'Association philotechnique, membre du conseil départemental de l'instruction publique et du conseil académique. Il préside aussi plusieurs sociétés d'industriels et le conseil d'administration de Rollin.

C'est, on le voit, un homme très occupé, et néanmoins son zèle pour les intérêts de la Ville et du département n'a d'égal que sa bienveillance et son affabilité pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'adressent à lui.

Entre cet homme laborieux et intègre, fidèle serviteur de la République et toujours modeste, — et l'aventurier qui veut escalader le pouvoir, les électeurs de la Seine n'hésiteront pas.

Proclamation de M. Jacques.

L'élu du Congrès républicain a adressé aux électeurs de la Seine la proclamation suivante :

Citoyens.

Le moment est décisif. Toutes les réactions, groupées derrière quelques transfuges du parti républicain, se coalisent dans une équivoque pleine de menaces.

Elles exploitent les mécontentements amenés par leurs manœuvres, aussi bien que par l'éparpillement de nos forces.

Une fois de plus, c'est le cléricalisme qui mène au combat tous les ennemis de la République. M. Boulanger est leur porte-drapeau.

J'appartiens à la fraction avancée du parti républicain, mais ce n'est pas le candidat d'un groupe que l'unanimité du congrès républicain a désigné.

Les hommes qui se sont unis sur mon nom représentent des nuances diverses de l'opinion républicaine ; mais tous sont d'accord pour reconnaître que la République, c'est l'accroissement progressif et incessant de la justice sociale ; tous sont d'accord pour déclarer que le retour au pouvoir personnel, c'est l'abdication de la nation, le déshonneur, la déchéance de la Patrie.

Ils ont fait de moi le candidat de la République.

L'Europe, dans une paix armée, observe et se demande ce qu'il adviendra de la France. C'est à Paris, c'est à la capitale de la République française, c'est aux communes du département de la Seine qu'il appartient de parler aujourd'hui !

Je dois à toute une existence vouée au travail et à la démocratie et à dix-sept années consacrées aux grands intérêts de Paris et de la banlieue, d'être dans cette lutte le représentant du parti républicain.

Citoyens,

Votre vote ne sera pas un vote de servitude ; vous n'irez pas aux urnes pour réclamer un maître. Que chacun de vos bulletins crie à la France : Vive la République !

JACQUES.

Adhésion à la candidature Jacques

Toutes les organisations républicaines de Paris et de la France ont adhéré à la candidature au Congrès.

Dans sa tenue solennelle de lundi, la Loge « Les Droits de l'Homme » a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La L. des Droits de l'Homme, affirmant à nouveau la nécessité pour la maçonnerie d'intervenir dans la lutte engagée en faveur de la liberté, invite tous les FF. M. de Paris et du département de la Seine à manifester leur dévouement à la République en votant pour le candidat républicain contre Boulanger. »

D'où vient l'Argent ?

On pouvait voir, cette semaine, dans un numéro du Radical de Paris, le tableau suivant qui devrait ouvrir les yeux aux boulangistes aveugles si ces boulangistes-là n'étaient vraiment incurables :

Le budget des recettes — avouables — de M. Boulanger, qui n'a pas de fortune personnelle, s'établit de la façon suivante pour l'année 1888 :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Appointements de député (9,000 fr.), Pension de retraite (10,500 fr.), Légion d'Honneur (2,000 fr.), Total (21,500 fr.), and Dépenses publiques (20,000 fr.), etc.

recettes d'une somme de 3,178,500 francs.

On sait déjà par M. Charles Chincholle, ami personnel du général Boulanger, qu'il a reçu 400,000 francs d'Amérique.

On sait aussi par M. Laisant (discours de Nancy), que M. Henri Rochefort et le comte Dillon ont mis chacun 100,000 fr. dans l'affaire.

On sait aussi que 500,000 francs sont venus de l'autre côté du Rhin. Mais tout cela ne produit que 1 million 400,000 francs, il reste donc à connaître la provenance de 2,078,500 fr. D'où vient l'argent ?

Voici, d'après le Radical, la liste à peu près complète des journaux bonapartistes, royalistes et cléricaux qui manœuvrent au profit de la candidature Boulanger dans le département de la Seine :

- L'Autorité, bonapartiste. Le Pays, bonapartiste. La Patrie, bonapartiste. Le Petit Caporal, jérémiste. La Souveraineté, bonapartiste. Le Monde, clérical. L'Univers, clérical. Le Gaulois, royaliste. Le Soleil, royaliste. Le Figaro, royaliste. La Croix, clérical. La France Nouvelle, royaliste. Petit Moniteur, monarchiste.

M. Jacques, candidat de la République, est patronné uniquement par des journaux républicains — par tous les journaux vraiment républicains.

Notre confrère rappelle, en outre, les noms de quelques adhérents au boulangisme. Ces noms sont significatifs :

- Emile Olivier, de Manpas, baron Dufour, Georges Thiébaud, Paul de Cassagnac, Victor Bonaparte, Déroulède, Henri Rochefort, comte de Paris, marquis de Breuille, Haussmann, Alfred Naquet, Jérôme Bonaparte, de Ménorval, Vacher, général du Barail, Robert Mitchell, Vergoin, Cunéo d'Ornano.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 6 JANVIER

CHARENTE-INFÉRIEURE

Inscrits : 142,415. — Votants : 95,604

M. Duport, conservateur... élu 51,969

M. le comte Lemercier, répu. 41,125

Il s'agissait de remplacer le général Boulanger, qui a opté pour le Nord. A l'élection du 19 août, en remplacement de M. Vast-Vimenz, décédé, les voix s'étaient ainsi réparties : général Boulanger, 57,256 ; M. Lair, républicain, 42,416, sur 100,552 votants et 143,751 inscrits.

SOMME

Inscrits : 158,056. — Votants : 119,014

M. le général Montaudon, conservateur... élu 60,693

M. Ernest Cauvin, républicain 53,154

M. Veohard, socialiste... 3,064

Divers... 599

Il s'agissait de remplacer M. Boulanger, démissionnaire dans les mêmes conditions que pour la Charente-Inférieure, et qui avait été élu, le même jour, par 76,904 voix contre 41,371 données à son concurrent républicain, M. Bernot.

Et il restera encore des gens pour prétendre que M. Boulanger n'est pas l'élu des réactionnaires.

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

On sait que le ministre des finances a annoncé 41 millions d'exécédents de recettes sur les prévisions budgétaires de l'exercice de 1888.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires votés ou à voter s'élevaient encore à 70 millions, mais les annulations de crédits en règlement d'exercice peuvent certainement être évaluées à 50 millions. On peut donc espérer que, pour la première fois depuis plusieurs exercices, celui de 1888 se règlera avec un excédent de recettes de 20 millions qui devront, d'après la loi de finances, être appliqués au remboursement des obligations à court terme émises en 1883.

L'amortissement prévu au budget de cet exercice étant de 14 millions, sera donc en réalité porté à 34 millions.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1888. Les résultats accusent une plus-value de 5 millions 546,580 francs par rapport aux prévisions budgétaires, et une augmentation de 5 millions 621,400 francs sur les produits du mois de décembre 1887.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a une plus-value : sur le timbre, 258,508 fr. ; l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 182,000 fr. ; les contributions indirectes, 2,021,500 fr. ; les sucres, 5,067,900 fr. ; les télégraphes, 158,200 fr.

Les moins-values portent : sur l'enregistrement, 459,500 fr. ; les douanes, 917,400 fr. ; les sels, 118,000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles) 256,000 fr. ; les postes, 361,000 fr.

Par rapport au mois de décembre 1887, il y a une plus-value : sur l'enregistrement, 291,500 fr. ; le timbre, 288,500 fr. ; l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 318,000 fr. ; les contributions indirectes, 186,000 fr. ; les sucres, 4,190,000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 207,000 fr., et les postes, 545,800 francs.

Il y a une moins-value sur : les douanes, 217,000 fr. ; les sels, 165,000 fr. ; les télégraphes, 237,000.

Commission départementale

CHEMINS VICINAUX

On nous communique le compte-rendu suivant de la séance du 21 novembre de la Commission départementale des Chemins vicinaux :

M. Péronnet lit le rapport suivant :

« Messieurs,

« Sur la demande du Conseil municipal de Roanne, le service vicinal a étudié un projet en vue de la révision du tableau de classement des chemins vicinaux de ladite commune. Le projet, soumis à l'enquête, n'a soulevé aucune réclamation.

« Tous les avis exprimés ont été favorables à son adoption.

« Le but de la Municipalité est de distraire du réseau vicinal un certain nombre de chemins qui, en raison des nombreuses constructions qui les bordent, sont devenus de véritables rues et dont l'entretien ne peut plus être assuré au moyen des ressources vicinales.

« Ces chemins seraient remplacés par d'autres assez fréquentés et dont l'amélioration pourrait être opérée graduellement au moyen de centimes spéciaux de la vicinalité.

« On a indiqué sur le plan d'ensemble par une teinte jaune les chemins à déclarer, au nombre de sept, par une teinte verte ceux à classer, également au nombre de sept ; par une teinte rouge ceux à maintenir dans le classement, au nombre de neuf.

« Le nouveau réseau différera peu de l'ancien sous le rapport de la longueur et de la dépense d'entretien.

« Quant aux travaux d'amélioration à y exécuter, la commune y pourvoiera au fur et à mesure des besoins de la circulation et de ses ressources disponibles.

« Sur l'avis conforme de M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien :

1° Déclasser les chemins ci-après désignés :

Noms des chemins. — Désignation des chemins. — Noms des rues les composant. — Longueurs à déclarer

N° 4, de la rue Bourgneuf à la gare (rue Gambetta), 484 mètres.

N° 8, de l'Asile à la gare des marchandises (rues de l'Entrepot, Promenades, des Tanneries, Boulevard du Midi), 1,700 m.

N° 9, de la rue Bourgneuf au Calvaire (rues des Aqueducs et du Calvaire), 720 m.

N° 10, du faubourg Clermont au Bassin (rues Bravard, des Lézards et au Rivage), 1,520 mètres.

N° 11, de la Rivière au Pain-Béni (rues des Croix-Rouges et de la Bascule), 780 m.

N° 12, de la place d'Armes au Bassin (rues des Minimes, Marengo, des Vie-Vieilles et des Charpentiers), 750 m.

N° 13, du faubourg Clermont à Fontalon (rue Lakanal), 325 m.

Longueur totale à déclasser, 6,279 mètres.

2° Prononcer le classement, comme des chemins vicinaux ordinaires de Roanne, des chemins indiqués ci-après :

Désignation des chemins. — Longueurs. — Largeurs, fossés et coupes

Chemin de Saint-Roch (jusqu'au Trois-Poils), long. 2,420 m. ; larg. fossés compris, 10 m.

Chemin de Fontenille (comprisant la rue de l'Hôpital et la rue Fontenille, qui sont en prolongement l'une de l'autre), 920 (8).

Chemin de Fonquentin, 430 (8).

des Côtes, 120 (8).

du Cimetièrre, 610 (12).

du Mayolet, 355 (8).

de l'Octroi à Villerey, 985 (8).

Longueur totale, 5,850 mètres.

Telle est épuisée à longs bruits, l'intrigue de la pièce. Sur cette donnée aussi bouffonne qu'inraisonnable, les auteurs de Coquard et de Bicoquet ont écrit trois actes remplis de scènes absolument cocasses et irrésistiblement comiques.

Je citerai notamment les scènes où Mme Tringlot raconte les soi-disant tentations faites contre sa vertu par l'infortuné Bicoquet, la scène de l'interrogatoire au 2^e acte et celle où M. Jacquin expose son système dont la conséquence inévitable est de faire envoyer ses clients à la Nouvelle-Calédonie.

L'interprétation de Coquard et Bicoquet par notre excellente troupe de comédie n'a absolument rien laissé à désirer.

Mme Bernold a tenu avec un entrain et un brio superbes le rôle de la remarquable Francine qui lui a permis de faire valoir une fois de plus ses brillantes qualités de comédienne.

Je n'ai que des compliments à faire à Mme de Jomaine qui, dans le rôle de Mme Tringlot, a été parfaite de naturel, de tact et de mesure. Notre excellente dévouée que jusqu'ici nous n'avions pas juger que dans des rôles secondaires nous a prouvé jeudi qu'elle pouvait hardiment aborder les rôles importants de son emploi.

Mlle Stéfani a tenu avec sa gentillesse et sa crânerie habituelles le rôle de Théodora Farjassier.

Un bon point à Mmes Corbin (Mme Tamerlin) et Perny (Claire Dubonnel).

Une mention spéciale à la coiffure de Mme Corbin. Ah ! mes enfants, quelle capote, c'est tout un poème ! Si jamais le légendaire chapeau de mon ami Fonrobert a besoin d'une compagne, elle est toute trouvée et je vous prie de croire que ça fera un couple un peu drôle.

Dire de M. Dubosc qu'il a tenu le rôle de Bicoquet avec une finesse et une correction irréprochables est évidemment chose inutile car le public roannais connaît et sait apprécier depuis longtemps déjà le talent si délicat de notre premier comique.

Le rôle de Farjassier restera certainement comme l'une des meilleures créations de M. Fernand qui l'a interprété en comédien consommé. Il est visible que cet excellent artiste fait les plus louables efforts pour plaire au public et je suis heureux de constater qu'il atteint parfaitement son but.

M. Ranella et M. Aubry complétaient avec MM. Lahur et Châtelein un ensemble absolument satisfaisant. M. Ranella et M. Aubry particulièrement ont fait preuve de réelles qualités de comédiens dans leurs personnages respectifs.

Avec Coquard et Bicoquet M. de Tholoze tient encore un succès et je souhaite très-vivement que l'amusement vaudevillesse fasse quelques bonnes recettes qui viendront allourdir l'escarcelle de notre aimable Directeur.

Les brebis de Panurge ont servi jeudi de lever de rideau : la jolie comédie de Meilhac et Halévy a été fort gentiment élevée par M. Dubosc, Mme Bernold et Mlle Stéfani qui remplaçaient avantageusement Mlle Meyer dans le rôle de Gabrielle Darcey.

SCAPIN.

Spectacle du dimanche 13 janvier

LES PIRATES DE LA SAVANE
Drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 11 Janvier 1889

Vagabond

Oblette Thérèse, est une jeune voleuse dix-sept ans qui a commis quatre vols à la fois. C'est l'évidement un assez joli coup d'essai qui méritait bien les quarante jours de prison dont le Tribunal gratifie Oblette.

Sur Opposition

Par jugement, en date du 11 mars 1888, Chantelot, Annet, journalier, à Riorge, avait été condamné à trois mois de prison pour vol d'une bouteille de liqueur. Chantelot a frappé ce jugement d'opposition et comparait à nouveau, aujourd'hui, en police correctionnelle. Sa peine est réduite à deux mois — le voilà certain maintenant de ne pas souffrir des gros froids.

Par Défaut

Grand, François, cambusier, à Saint-Pierre-en-Tleux (Côte-d'Or), est poursuivi pour déournement d'un fil.
Le prévenu qui se doute du sort qui l'attend juge prudent de ne pas se présenter — ce qui ne l'empêche pas, du reste, d'attraper 20 jours de prison.

Un Joli Monsieur...

C'est le sieur Baux, Adolphe, visseur, rue de Clermont, qui à la suite d'une discussion avec sa maîtresse, la fille J., n'a pas craint d'administrer à celle-ci une épouvantable triptéole.

Un pareil oubli des égards dus à une représentante du sexe faible méritait incontestablement une répression et Baux aurait tort de protester contre la condamnation à 16 fr. d'amende qui le frappe aujourd'hui.

ZED.

Chronique Régionale

SAINT-HAON-LE-CHATEL

Classe de 1868. — Les hommes de la classe de 1868, du canton de Saint-Haon-le-Châtel, sont priés de se rendre à Renaison le dimanche, 20 janvier, à 3 heures du soir, au café de la Place, chez M. Antonin Meunier.

Ordre du jour : Célébration du 26^e anniversaire du tirage au sort et du centenaire de la Révolution Française de 1789, pour le 4 février prochain.

Gilbert GOUTORBE.

RENAISON

Les Elections consulaires. — Notre ami, M. Calais, nous écrit la lettre suivante :

Monneur le Rédacteur en chef du Radical Roannais,

Dans un entrefilet publié dimanche dernier, l'Union Républicaine dit qu'on a banqueté, à Renaison, à propos des élections consulaires. Rien n'est plus faux. Ce journal ajoute que « le célèbre joueur de billard » a conduit en voiture les électeurs qui devaient voter pour M. Cancaou. A cela, je répondrai que les électeurs n'avaient pas besoin d'être menés en voiture pour faire leur devoir. Nous nous étions simplement renseignés et nous n'avions pas tardé à nous convaincre que les motifs invoqués contre M. Cancaou pour le faire échouer étaient mauvais. D'autre part on était indigné ici des articles de l'Union et de la circulaire dont M. Gerbay acceptait officieusement la paternité.

Ah ! on reproche à M. Cancaou d'avoir protesté publiquement à propos d'une élection législative faite contre tous les intérêts de l'arrondissement.

Un bien mérité croyons, nous, que M. Cancaou est resté dans son rôle en résistant à cette influence venue je ne sais d'où qui a fait prendre un candidat exotique pour remplacer M. Reuille, député de Roanne. M. Cancaou a voulu nous éviter un tort considérable ; il a bien fait. Nous regrettons seulement que sa protestation n'ait pas abouti.

Mais nous aurons plus de chance cette année. Les votes des électeurs sont maintenant bien desséchés et nous savons de quel côté sont nos véritables intérêts.

Quant à la façon employée par l'Union Républicaine pour désigner les gens qui n'agissent pas à sa fantaisie, elle ne méritait pas outre mesure. Oui, je suis célèbre et j'espère le rester longtemps, tandis que le rédacteur de l'Union Risque fort de se faire dans une médiocrité que lui vaudra toujours son anonymat. Rien ne sert de faire de si beaux articles si on se refuse à les signer.

CALAIS.

Célèbre joueur de billard.

Chien enragé. — On a abattu, samedi dernier, un chien enragé qui venait de mordre plusieurs de ses congénères et des animaux domestiques. Fort heureusement aucun accident de personne n'est à enregistrer.

Ce chien, avant de s'abattre sur Renaison, avait déjà commis des dégâts à Saint-Bonnet-des-Quarts.

SAINT-ETIENNE

Concours. — Voici le programme du concours d'animaux gras tenu à Saint-Etienne les 2, 3 et 4 février 1889.

Ce concours est ouvert par la ville de Saint-Etienne entre tous les exposants français à l'occasion de l'inauguration du marché aux bestiaux.

Ordre du jour de la tenue du concours : Samedi 2 février, à 8 heures, réception, pesage et classement des animaux exposés. — Dimanche 3 février, à 8 heures, opération du jury ; à 9 heures 1/2, ouverture du concours aux visiteurs ; à 2 heures, distribution solennelle des récompenses, sous la présidence de M. le Préfet. — Lundi 4 février, à 9 heures, ouverture du concours au public ; vente des animaux exposés.

Programme des prix :

Première classe. — Espèce Bovine
Première division. — Jeunes bœufs sans distinction de race, nés depuis le 1^{er} janvier 1885. — 1^{er} prix, 400 fr., 2^e 300 fr., 3^e 200 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

Deuxième division. — Race Charolaise-Nivernaise. — 1^{re} catégorie : Bœufs nés avant le 1^{er} janvier 1885. — 1^{er} prix, 350 fr., 2^e 250 fr., 3^e 200 fr., 4^e 150 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

2^e catégorie : Vaches sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 200 fr., 2^e 150 fr., 3^e 100 fr., 4^e 75 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

3^e catégorie : Bandes de bœufs ou vaches composées de 4 bœufs ou vaches au moins, ne concourant pas dans les précédentes catégories et sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 500 fr., 2^e 400 fr., 3^e 300 fr., 4^e 200 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

Troisième division. — Race de Salers. — 1^{re} catégorie : Bœufs sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 200 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

Quatrième division. — Race d'Aubrac et du Mézenc. — 1^{re} catégorie : Bœufs sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 200 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

2^e catégorie : Vaches sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 50 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

3^e catégorie : Vache sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 100 fr., 2^e 75 fr., 3^e 50 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les Bouchers de Saint-Etienne.

Cinquième division. — Races françaises ou étrangères autres que celles désignées ci-dessus, pures ou croisées. — 1^{re} catégorie : Bœufs sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 300 fr., 2^e 200 fr., 3^e 150 fr., 4^e 100 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

2^e catégorie : Vaches sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 200 fr., 2^e 150 fr., 3^e 100 fr., 4^e 75 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée à l'animal le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les Bouchers de Saint-Etienne.

Prix d'honneur. — Une médaille d'or, grand module, décernée à l'animal de l'espèce bovine reconnu le plus parfait par le Jury.

Deuxième classe. — Espèce ovine

Première division. — Races étrangères pures ou croisées. — Lots de 3 à 10 moutons ou brebis sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr., 4^e 50 fr. Une médaille vermeil, grand module, décernée au lot le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

Deuxième division. — Races françaises

pures ou croisées entre elles. — Lots de 3 à 10 moutons ou brebis sans distinction d'âge. — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr., 4^e 50 fr.

Une médaille vermeil, grand module, décernée au lot le plus parfait de la catégorie et offerte par MM. les bouchers de Saint-Etienne.

Troisième classe. — Espèce porcine
Première division. — Races françaises (animaux présentés isolément). — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr.

Deuxième division. — Races étrangères pures ou croisées (animaux présentés isolément). — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 francs.

Troisième division. 1^{re} catégorie. — Bandes de porcs composées de 3 animaux de même race. — 1^{er} prix, 150 fr., 2^e 100 fr., 3^e 75 fr. — 2^e catégorie. — Bandes de porcs composées de 4 à 6 animaux de races croisées. — 1^{er} prix, 100 fr., 2^e 60 fr., 3^e 40 fr.

Ces trois prix sont offerts par MM. les charcutiers de Saint-Etienne.

Règlement du Concours. — Article premier. — Le Concours est ouvert à tous les exposants français.

Aucun titre de possessions n'est exigé pour les animaux exposés.

Art. 2. — Pour prendre part au Concours, les exposants devront adresser, avant le 29 janvier 1889, à M. le Maire de la ville de Saint-Etienne, une déclaration indiquant le nombre d'animaux qu'ils veulent exposer, leur sexe, leur race, ainsi que la division et la catégorie dans lesquelles les exposants désirent les faire concourir.

Les déclarations devront être faites sur des formulaires qui seront adressés à toute personne qui en fera la demande à M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.

Les exposants recevront un accusé de réception de leur déclaration qui leur servira à obtenir des Compagnies de chemins de fer l'application des tarifs de concours, et le retour gratuit des animaux ayant pris part au Concours.

Ils devront présenter cet accusé de réception en amenant leurs animaux sur le lieu du Concours.

Art. 3. — Les animaux présentés au Concours devront être dans un état complet d'engraissement, très propres et munis de deux longs solides, sous peine de ne pas être admis.

Art. 4. — Les moutons présentés devront être tondus depuis un mois au plus et porter sur l'épaule gauche une mèche de leur toison.

Art. 5. — Les décisions du Jury chargé de juger le mérite des animaux exposés, seront sans appel.

A mérite égal, les animaux les plus jeunes seront préférés.

Art. 6. — Tout exposant convaincu d'avoir fait une fausse déclaration sera exclu immédiatement du Concours.

Art. 7. — Un animal exposant pourra présenter dans chaque catégorie autant d'animaux qu'il le jugera convenable et pourra remporter plusieurs prix, mais il ne recevra que le montant du prix le plus élevé. Les économies ainsi réalisées seront distribuées en prix supplémentaires aux animaux méritants des diverses catégories.

Art. 8. — Les primes en argent seront remises aux lauréats le lundi 4 février, à 8 heures du matin, au Concours, sur la présentation des animaux primés.

Art. 9. — La police du Concours appartient au Commissaire du Concours qui juge en dernier ressort toutes les contestations et contraventions au présent règlement.

AVIS IMPORTANTS. — Les Compagnies de chemins de fer ramèneront gratuitement au point de départ les animaux admis au Concours. — Pour bénéficier de cette gratuité, les exposants devront représenter aux Compagnies de chemins de fer : 1^{er} les récépissés constatant qu'ils ont payé, à L'ALLER, le Tarif plein ; 2^e le bulletin de l'admission au Concours des animaux à réexpédier.

L'ESPRIT DE TOUT LE MONDE

Du Masque de Fer :
Mme Z., vient de sortir d'un salon, après avoir déchiré tout le monde.
Chacune alors de lui tomber dessus :
— Elle a de faux sourcils... Elle a une perruque, etc.

De Zadig :
A Nice.
Quel soleil idéal, ma chère ! Et pendant que nous voyons ici les roses s'épanouir, il gèle à Paris.
— C'est-ce que ce cela te fait ?
— C'est à cause de mon mari, qui est là-bas lui !
— Tu le regrettes ?
— Non, ce n'est pas ça... Mais, avec ce mauvais temps, il est capable de venir me retrouver !

Du Diable amoureux :
Avant le duel, ce bon monsieur de Capdesac, qui a fort sougé de sa peau, interroge une dernière fois son adversaire.
— Ainsi c'est sérieux ?
— Si c'est sérieux !... Il faut que l'un de nous reste sur le terrain !
— Dans ce cas, reprend de Capdesac, restez-y, mon bon, moi ze file.

Etat-Civil de la ville de Roanne

Mariages 4
Du 9. — Bousnard François, 26 ans, boucher, et Paupier Madeleine, 19 ans.
Du 12. — Parole Jean-Marie, 30 ans, tisseur, et Sabatier Maria-Augustine, 25 ans, tisseuse, Chuzeville-Claude-Marie, 23 ans, cultivateur, et Dumas Marie-Jenny, 19 ans, tisseuse. — Pinchaud François, 35 ans, logeur en garni, et Berthaud François, 55 ans, cailletière.

Naissances 17
Du 6. — Denis Ernest-Henri, fils de Simon-Pierre, tisseur, et de Vernier Jeanne-Marie, épouseuse. — Destreuz Jeanne-Claudine-Marie-Louise, fille de Louis-Joseph, ouvrier, et de Georges Marie. — Pahon Marcel-Gabriel, fils de Jean, et de Délevaux Pierrette, marchands de draps. — Dérèse Camille-Claudine-Berthe, fille d'Antoine, employé de commerce, et de Melton Rosalie. — Richard Alice, fille de Charles, et de Fayard Marie, tisseurs. — Bousnard Paul, fils de Philippe, et de Piroche Françoise, chapeliers. — Un enfant naturel.

Du 7. — Simon Mathieu-Emile, fils de Joseph-Marie, et de Butin Marie, tisseurs. — Dreptier Jean, fils de Jean-Baptiste et de Blanchet Jeanne-Marie, tisseurs.

Du 8. — Un enfant naturel.
Du 9. — Sacau Eugène, fils de Louis-Joseph-Jean Bonnetier, et de Pradal Marie. — Chepand Jean-Claude, fils de Claude, domestique, et de Jacquet Marguerite. — Thomas Eugénie, fille de Pierre, et de Larose Jeanne-Marie, marinière.

Du 10. — Merle Clotilde-Marceline, fille de Claude, coiffeur, et de Richard Thérèse-Marie-Apollonie. — Petit Samuel, fils de François, pareur, et de Fournier Antoinette, cailletière. — Girin Jean-Louis, fils de Claude-Antoine, teinturier, et de Montmorin Françoise, cailletière.

Du 11. — Laurand Rose-Emmélie, fille de Jean-Marie, teinturier, et de Duverger Claudine.
Du 12. — Guignot Albert, fils de François, tourneur en poterie, et de Bernard Marie-Pierrette.

Décès 11
Du 6. — Orange Marie, 63 ans, rentière, veuve de Musset Jean-Marie. — Perrot Louis, 62 ans, teinturier, époux de Chertot Blanche. — Coguard Marie, 53 ans, tisseuse, épouse de Gras Jean-Marie, tisseur. — Decharanne Adrienne-Antoinette, 12 ans.

Du 7. — Dabit Frédéric, 86 ans, journalier, veuf de Picard Lucie. — Brunner Rodolphe, 50 ans, tailleur d'habits, célibataire.
Du 8. — Imbert Henri-Camille, 9 mois. — Tantot Louis-Marius, 15 jours.
Du 9. — Decote Marguerite Françoise, 7 mois.

Du 11. — Lavagne Marie, 57 ans, brodeuse, célibataire. — Briand Jean-Charles-Victor, 45 ans, aumônier.

ÉTAT CIVIL DE CHARLIEU
Mariages. 2
Du 3 janvier. — Jean Aïx, 23 ans, scieur, et Françoise Auvolat, 21 ans.
Du 4 janvier. — Benoit Vivrière, 21 ans, fabricant de soies, et Marie-Thérèse Bernay, 19 ans.

Naissance. 4
Du 3 janvier. — Adrienne Déroche, fille de Jean-Baptiste, tisseur, et de Antonie Michaud. — Jeanne Melon, fille de Jean-Marie, ex-cabaretier, et de Marie Polette. — Marie-Antoinette Fontenille, fille de Nicolas et de Claudine Thévenin.
Du 9 janvier. — Jules Seive, fils de Claude, cordonnier, et de Marie Berland.

Décès. 0

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE
Opérations du 4 au 8 janvier 1889
221 Versements. 42.442 »
121 Remboursements. 30.608 53
Nouveaux : 44. — Comptes soldés : 19

CAISSE D'ÉPARGNE DE CHARLIEU
Mouvement du 5 au 6 janvier 1889
Versements reçus de 90 déposants, dont 10 nouveaux. 11.284 »
Remboursements à 35 déposants, dont 4 ont été soldés. 7.460 54

Voici le vrai, le seul remède contre les douleurs
Breezy (Manche), le 10 novembre 1888.
— Mon genou était enflé gros comme la tête à la première friction que je fis avec le Breezy. — A 2 fr. le flacon, il se mit à descendre ; à la troisième friction l'enflure et la douleur avaient complètement disparu. C'était un rhumatisme goutteux dont je souffrais depuis 15 ans. Je garde le flacon pour en avoir besoin. (Sig. leg.) Louis LE FRANCOIS.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER
Si les transactions ont perdu un peu de leur activité, si les acheteurs n'ont pas mis le même entrain dans leurs demandes, on ne peut s'en étonner quand on réfléchit que précédemment les cours avaient monté avec une vivacité dont la Bourse n'est pas d'ordinaire coutumière.

Cependant, c'est la fermeté et la tendance à la hausse qui dominent encore sur notre place. Il serait d'ailleurs bien difficile qu'il en fût autrement, avec les dépêches que nous recevons des marchés étrangers ; dont la tendance à la hausse se manifeste tous les jours. Les demandes sur l'Italien sont très limitées.

La fermeté de tous les cours en général indique certainement une reprise prochaine des affaires.

Les baissiers font donc bien en agissant avec la plus grande prudence. D'un autre côté, les racheteurs agissent sagement en conservant leurs positions pour ne pas arriver en retard à la petite fête qui se prépare.

Le Panama est mieux tenu à 122.50.
L. G.

BOURSE DE PARIS

Parquet du samedi 12 janvier

Table with 2 columns: COURTS and EN BANQUE. Includes Rente 3%, Italien 5%, Crédit fonc., Banque d'Esp., Panama, Suez, Extérieure, Portugais, Hongrois, Russe, Turc, Banque ottomane, Égyptien, Rio-Tinto.

Etat-Civil de la ville de Roanne

Mariages 4
Du 9. — Bousnard François, 26 ans, boucher, et Paupier Madeleine, 19 ans.
Du 12. — Parole Jean-Marie, 30 ans, tisseur, et Sabatier Maria-Augustine, 25 ans, tisseuse, Chuzeville-Claude-Marie, 23 ans, cultivateur, et Dumas Marie-Jenny, 19 ans, tisseuse. — Pinchaud François, 35 ans, logeur en garni, et Berthaud François, 55 ans, cailletière.

Naissances 17
Du 6. — Denis Ernest-Henri, fils de Simon-Pierre, tisseur, et de Vernier Jeanne-Marie, épouseuse. — Destreuz Jeanne-Claudine-Marie-Louise, fille de Louis-Joseph, ouvrier, et de Georges Marie. — Pahon Marcel-Gabriel, fils de Jean, et de Délevaux Pierrette, marchands de draps. — Dérèse Camille-Claudine-Berthe, fille d'Antoine, employé de commerce, et de Melton Rosalie. — Richard Alice, fille de Charles, et de Fayard Marie, tisseurs. — Bousnard Paul, fils de Philippe, et de Piroche Françoise, chapeliers. — Un enfant naturel.

Du 7. — Simon Mathieu-Emile, fils de Joseph-Marie, et de Butin Marie, tisseurs. — Dreptier Jean, fils de Jean-Baptiste et de Blanchet Jeanne-Marie, tisseurs.

Du 8. — Un enfant naturel.
Du 9. — Sacau Eugène, fils de Louis-Joseph-Jean Bonnetier, et de Pradal Marie. — Chepand Jean-Claude, fils de Claude, domestique, et de Jacquet Marguerite. — Thomas Eugénie, fille de Pierre, et de Larose Jeanne-Marie, marinière.

Du 10. — Merle Clotilde-Marceline, fille de Claude, coiffeur, et de Richard Thérèse-Marie-Apollonie. — Petit Samuel, fils de François, pareur, et de Fournier Antoinette, cailletière. — Girin Jean-Louis, fils de Claude-Antoine, teinturier, et de Montmorin Françoise, cailletière.

Du 11. — Laurand Rose-Emmélie, fille de Jean-Marie, teinturier, et de Duverger Claudine.
Du 12. — Guignot Albert, fils de François, tourneur en poterie, et de Bernard Marie-Pierrette.

Décès 11
Du 6. — Orange Marie, 63 ans, rentière, veuve de Musset Jean-Marie. — Perrot Louis, 62 ans, teinturier, époux de Chertot Blanche. — Coguard Marie, 53 ans, tisseuse, épouse de Gras Jean-Marie, tisseur. — Decharanne Adrienne-Antoinette, 12 ans.

Du 7. — Dabit Frédéric, 86 ans, journalier, veuf de Picard Lucie. — Brunner Rodolphe, 50 ans, tailleur d'habits, célibataire.
Du 8. — Imbert Henri-Camille, 9 mois. — Tantot Louis-Marius, 15 jours.
Du 9. — Decote Marguerite Françoise, 7 mois.

Du 11. — Lavagne Marie, 57 ans, brodeuse, célibataire. — Briand Jean-Charles-Victor, 45 ans, aumônier.

ORDRES DE BOURSE

M. L. Gande, rue de la Côte, 26, correspondant de la Maison DU CHESNE, et C^e, se charge de tous les ordres à terme et à comptant, aux meilleures conditions possibles.

Encaissement et renouvellement de Feuilles de Coupons sans frais.
Renseignements sur toutes les Valeurs cotées en Bourse, Tirages financiers, etc., etc.

FAITS DIVERS

Écroquerie. — Rien n'est lamentable à raconter comme ces aventures où de pauvres filles sans autres ressources que leur petit secours qu'elles viennent de recevoir sont exploitées par des voleuses châtées.

Un jeune ouvrier blanchisseuse nommé Marguerite P., récemment devenue libre s'était rendue samedi à l'Assistance publique, où il lui fut délivrée une layette ainsi qu'une somme de 40 fr. à titre de secours.

L'intention de Marguerite était de confier sa petite fille à une bonne nourrice, afin de pouvoir reprendre aussitôt son travail. Comme elle sortait des bureaux de l'administration, portant son bébé sur les bras, elle aperçut à quelques pas de là une jeune femme vêtue proprement mais sans recherche. Celle-ci s'étant approchée de la blanchisseuse, lui dit :

— Vous voyez en moi une mère bien malheureuse. J'ai eu la douleur de perdre ma petite fille le mois dernier et je me chargerai bien volontiers d'un nourrisson qui recevra auprès de moi les mêmes soins que s'il s'agissait de mon propre enfant.

Marguerite, que les bonnes dispositions de cette femme rassuraient complètement, lui fit aussitôt la proposition de lui confier son enfant.

La jeune inconnue accepta et invita la blanchisseuse à l'accompagner jusque chez elle, ce que celle-ci fit en lui remettant les quarante francs qu'elle venait de toucher.

Cependant, après avoir fait une cinquantaine de pas, la nourrice dit à Marguerite de l'attendre un instant dans un établissement de vin du voisinage :

— Je n'ai pas sur moi, dit-elle, la clef de ma chambre. C'est mon mari qui travaillait dans le quartier, qui l'a emportée. Veuillez m'attendre quelques minutes je vais revenir.

La pauvre ouvrière entra dans la boutique du marchand de vin et attendit vainement pendant deux heures le retour de son amie.

A VENDRE
Rue du Phénix, ROANNE
JOLIE MAISON
Avec logement de dix pièces, grande cave et grenier.

Le vrai remède des ménages !
Pressins (Isère), le 3 août 1888. — J'avais de violents maux de cœur, des vomissements et des crampes d'estomac.

ÉPICERIE PARISIENNE
JURET
98, rue Nationale, 98
MAISON DE CONFIANCE & DE BON MARCHÉ
ÉTRENNES 1889

Grand Choix
de Papillotes, Caramels, Gâteaux à Pétales et à surprises, Chocolat-Crème, Pralines et Pistaches.

PLUS de CHAUVES !
Reposse certaine à tout âge
CROISSANCES ÉTONNANTES
le Cheveux

PAUL ROSSEL
Maison de confiance fondée en 1840
Ameublements Complètes
Fabrique et Magasins : 69 et 71, faub. Saint-Antoine PARIS

GRAND CHOIX EN MAGASIN DE MEUBLES
DE CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER SALONS

VINS D'ESPAGNE
M. PERRICHON 71, rue de l'Entrepot, à Roanne, tient à la disposition du public un important stock de VINS D'ESPAGNE.

COURS DE CHANT & DE SOLFÈGE
M. VINCENT, professeur au Conservatoire, prendrait des élèves à Roanne.

UNE INDISCRETION DIPLOMATIQUE
On raconte que lors de l'entrevue à Rome du pape Léon XIII et de l'empereur d'Autriche, les deux souverains étaient, dès les premiers instants mutuellement assez gênés.

QI DU CANAL DE PAPAMA
L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour le 26 janvier 1889, à 2 heures, salle de l'Hippodrome, ne pouvant valablement délibérer.

Ménéton-Salon (Cher), le 20 mars 1888.
Depuis 6 ans je souffre de l'estomac ; aucun remède ne m'a fait autant de bien que vos bonnes Pilules Suisses.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
GOUVERNEMENT DE CORRIENTES
EMPRUNT 6 % de 25,000,000 fr. (100,000,000)
50,000 obligations de Fr. 500 ou L. st. 20

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE, TOUTS IMPOTS ARGENTINS CRÈRES OU A CRÈBER

Les actions des CHEMINS DE FER à voie étroite de Saint-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier et extensions, sont depuis quelques jours admises à la Cote officielle de la Bourse de Lyon.

Chauvard (Nièvre), le 11 mars 1888. — Depuis 7 ans, ma femme souffrait de l'estomac, elle était très faible, tout ce qu'elle mangeait lui causait d'horribles souffrances.

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AU
PROGRÈS
Maison VINCENT LAPRADE
9, rue de la Sous-Préfecture, 9 ROANNE

Nouveaux Arrivages et Mise en Vente D'ARTICLES POUR
ÉTRENNES
Nouveautés pour Robes, Draperies, Foulards, Mouchoirs brodés, Mouchoirs ménage, Service de table damassés, Serviettes éponge, Couvertures laine, Couvertures coton unies et brochées, Descentes de lit, Tapis de Table, etc., etc.

TRICOTS LAINE & COTON
Pour Hommes, Dames et Enfants
TOILE MÉNAGE PUR CHANVRE
Pour draps et Chemises

Grandes Occasions en Coupes et Coupons, Lainages Nouveautés pour Robes

Confections pour Dames et Enfants
GRAND CHOIX DE JERSEYS D'HIVER Haute Nouveauté

CHALES & SOIRIES POUR
CORBEILLES DE MARIAGE
Maison de Confiance
Vendant réellement BON & BON MARCHÉ

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
SIROP MOUSSERON
Le plus efficace de tous les SIROPS PECTORAUX

A VENDRE DE SUITE
Café du Progrès
Situé grande rue Mulsant
S'y adresser.

Villa Médicale
Recommandée pour le traitement des maladies nerveuses, paralysies diverses et affections chroniques.

M^{ME} SAINT-JEAN
SOMNAMBULE DE 1^{ER} ORDRE
84, rue Sainte-Elisabeth, ROANNE

Nous apprenons l'arrivée dans notre ville de Madame SAINT-JEAN, bien connue dans la région par les services qu'elle a rendus à un grand nombre de personnes qui se sont adressées à elle.

CONSULTATION par l'étude des lignes de la main
PRIX MODÉRÉS

Médecine végétale, dépurative, purgative anti-glaireuse et anti-bilieuse

PILULES DE SUEZ
Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, constituent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation.

DÉPOT GÉNÉRAL
Pharmacie Kléber 72, avenue Kléber PARIS

PHARMACIE KLÉBER 72, AVENUE KLÉBER PARIS
et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger

POUDRE ROCHER
Laxative — Digestive — Dépurative
Antiglaireuse — Antibilieuse
Les célébrités médicales prescrivent journellement la POUDRE ROCHER à la dose d'une cuillerée à café.

PONT-NEUF
RUE DU PONT-NEUF PARIS
MAISON SANS SUCCURSALES

1889 HIVER 1889
PARDESSUS
Draperie Mode
COMPLÈT
Haute Nouveauté

17 25
PANTALON
Belle fantaisie
PARDESSUS
garni
fourrure

JEUNES GENS
Complets
fantaisie
19 fr.
ENFANTS
Par-dessus
ou Costume
6 fr.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

PARINE MORTON
Le meilleur aliment des enfants spécialement recommandé par les Médecins.

Le Gérant : A. FONROBERT,
Imprimerie du Radical Roanne is

Nouveau Journal Financier

M. DUCREUX PÈRE
CORDONNIER
Rue Sautet, Roanne
Se charge de toutes réparations de chaussures, à des prix réduits très modérés.

A VENDRE A L'AMIABLE
Grande MAISON BOURGEOISE
Avec cour, rez-de-chaussée, deux étages, greniers et dépendances

FABRIQUE DE PLATRES
DECLOITRE
ROANNE - Rue de la Livatte, 12 - ROANNE
GRANDE FABRIQUE DE TUYAUX EN CIMENT

PLUS DE MAUX DE DENTS !
L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulas (Gironde)

UNION DES MINES D'OR
CAPITAL : £ 1,500,000 (37,500,000 francs)
Émission de 1,600,000 Actions de £ 1 (25 francs)

MONON
ROANNE - Rue de Sully, 17, au 1^{er} - ROANNE
MENSURATION & PARTAGES DE PROPRIÉTÉS

Tous les Soirs
THEATRE GUIGNOL
A LA BRASSERIE NATIONALE
ROANNE - 4, Rue Nationale, 4 - ROANNE

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN
Rue Sainte-Elisabeth
J. AUGÉ à Roanne
PENSION BOURGEOISE

QUINA NATURE
Le QUINA NATURE, apéritif des Gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique.

IMPRIMERIE DU « STÉPHANOIS »
TRAVAUX ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX
JOURNAUX. - LABEURS. - TRAVAUX D'ART ET DE LUXE